

## REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE ROCHEFORT-EN-TERRE

### SEANCE DU 27 OCTOBRE 2016

Le Conseil Municipal de ROCHEFORT-EN-TERRE, dûment convoqué le 20 octobre 2016, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie le jeudi 27 octobre 2016 à 20 heures, sous la présidence de Monsieur Jean-François HUMEAU, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 13  
Nombre de présents : 9  
Nombre de votants : 12

**Présents :** MM. Jean-François HUMEAU, Stéphane COMBEAU, Raymond BEAUHAIRE, David MAINCENT, Philippe LAMBERT, MM. Olivier DUMAS LACOUR, Michel GOUELLO, Serge BUCHET et Claude MAGNEN.

**Absents et pouvoirs :**

M. Michel LAUNAY, absent excusé, qui a donné pouvoir à M. David MAINCENT

Mme Véronique RIGAUD, absente excusée, qui a donné pouvoir à Mme Marie-Thérèse LE GLAUNEC : pouvoir annulé en raison de l'absence du mandataire

Mme Marie-Thérèse LE GLAUNEC, absente excusée, qui a donné pouvoir à M. Claude MAGNEN

Mme Evelynne MAHE, absente excusée, qui a donné pouvoir à M. Stéphane COMBEAU.

**Secrétaire :** A l'unanimité, M. Olivier DUMAS LACOUR a été désigné secrétaire de séance.

---

### N° 2016-10-01 – PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL (PLUi) : débat sur les orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD)

M. Le Maire rappelle que Questembert Communauté a prescrit l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) ayant les effets d'un SCoT le 16 mars 2015.

L'article L151-2 du Code de l'urbanisme dispose que les PLU comportent un projet d'aménagement et de développement durables (PADD).

Il donne la parole à Mr FEGEANT, Président de Questembert Communauté et Mr DANILET, Vice-président chargé de l'aménagement du territoire. Après avoir précisé que si le PLU est intercommunal, le droit d'application des sols demeure communal, ils présentent le PADD.

Selon l'article L 151-5 du Code de l'urbanisme, ce PADD définit :

- les orientations générales des politiques d'aménagement, d'équipement, d'urbanisme, de paysage, de protection des espaces naturels, agricoles et forestiers, et de préservation ou de remise en bon état des continuités écologiques ;
- Les orientations générales concernant l'habitat, les transports et les déplacements, les réseaux d'énergie, le développement des communications numériques, l'équipement commercial, le développement économique et les loisirs, retenues pour l'ensemble de l'établissement public de coopération intercommunale ou de la commune.

Il fixe les objectifs chiffrés de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain.

Il peut prendre en compte les spécificités des anciennes communes, notamment paysagères, architecturales, patrimoniales et environnementales, lorsqu'il existe une ou plusieurs communes nouvelles.

Conformément à l'article L153-12 du Code de l'urbanisme, les orientations générales du PADD doivent être soumises au débat du Conseil Municipal, au plus tard deux mois avant l'examen du projet du plan local d'urbanisme.

Le PADD compte trois axes déclinés en dix orientations et vingt-quatre points.

#### **Axe 1 : Organiser le territoire multipolaire**

***Structurer le développement territorial afin de créer les conditions de l'attractivité et du rayonnement de Questembert Communauté***

Maintenir Questembert Communauté au coeur des échanges territoriaux grâce à une structuration forte du territoire  
Faire rayonner Questembert Communauté grâce à ses pôles économiques d'excellence  
Affirmer l'identité agricole, atout indéniable de Questembert Communauté

**Axe 2 : Accompagner la mutation des lieux de vie**

***Repenser l'aménagement des lieux de vie afin de réduire leurs impacts sur l'environnement***

Relocaliser le développement résidentiel  
Placer la notion de proximité au coeur de la stratégie de déplacement  
Valoriser les grands espaces de nature  
Offrir un cadre de vie de qualité

**Axe 3 : Anticiper les évolutions des modes de vie**

***Intégrer à la réflexion stratégique les évolutions sociétales et sociales afin de poursuivre l'accueil de nouvelles populations***

Adapter le parc de logements à la diversification des trajectoires résidentielles  
Inscrire le territoire dans la transition énergétique  
Promouvoir de nouvelles pratiques en matière de mobilité

Après cet exposé, Mr le Maire déclare le débat ouvert. Aucune observation n'est formulée par les membres du Conseil Municipal.

Le PADD est annexé à la présente délibération.

Cette délibération prend acte de la tenue du débat sur le PADD au sein du Conseil Municipal.

La délibération sera transmise à Mr le Préfet et fera l'objet d'un affichage en mairie ainsi qu'au siège de Questembert Communauté durant un mois.

---

**N° 2016-10-02 – APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 25 AOUT 2016**

Mr le Maire soumet le compte-rendu de la séance du 25 août 2016 à l'approbation du Conseil Municipal.

Aucune observation n'étant faite, **le compte-rendu de la séance du 25 août 2016 est approuvé à l'unanimité.**

---

**N° 2016-10-03 – PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL (PLUi) / TRAME VERTE ET BLEUE DU PLUi : mises à jour d'inventaires du bocage et des zones humides par le Syndicat Mixte du Grand Bassin de l'Oust : création du groupe de travail pour la mise à jour de l'inventaire de Rochefort**

1)-Mr le Maire informe les membres que selon le Syndicat du Grand Bassin de l'Oust, deux personnes sont suffisantes à Rochefort-en-Terre pour composer le groupe de travail chargé de mettre à jour les inventaires du bocage et des zones humides, vu la superficie de la Commune.  
Le rôle du groupe de travail consiste à faire un travail de vérification des inventaires sur site, la validation des inventaires se fera par le Conseil Municipal pour ensuite être intégrés au PLUi.

Mr Beauhaire, délégué auprès du Syndicat du Grand Bassin de l'Oust, précise que ces inventaires ont été réalisés le 26 octobre 2016 par lui-même et Serge Buchet (membre suppléant du comité de pilotage du site de la Vallée de l'Arz Natura 2000), en compagnie du représentant du SMGBO.

Par conséquent, **la création du groupe de travail est non avenue.**

## 2)-Information sur le marché de réalisation du schéma d'assainissement et du zonage des eaux pluviales

A la suite de l'appel d'offres lancé par la Communauté de Communes, dans le cadre d'un groupement de commandes, la réalisation du schéma directeur d'assainissement et du zonage des eaux pluviales a été confiée au bureau IDEE Tech de Rennes, pour un montant à la charge de Rochefort de 10.238,67 € TTC. Ces études sont obligatoires pour le PLUi.

### N° 2016-10-04 – ACTUALISATION DES COMMISSIONS COMMUNALES ET REPRESENTATION DANS LES ORGANISMES EXTERIEURS SUITE AU DECES DE M. Gérard LE BLAY

Comme suite au décès de Mr Gérard LE BLAY, Mr le Maire demande aux membres s'ils souhaitent intégrer les commissions dont Mr LE BLAY était membre :

- Commission administrative chargée de la révision des listes électorales  
Jean-François HUMEAU – Evelyne MAHE - **Stéphane COMBEAU**
  - Commission Maisons fleuries : inchangée
  - Commission Travaux & Urbanisme:  
Jean-François HUMEAU - Raymond BEAUHAIRE – Jean-Michel LAUNAY – Philippe LAMBERT – Evelyne MAHE – Claude MAGNEN et **Serge BUCHET**
  - Commission Information & communication:  
Jean-François HUMEAU – Stéphane COMBEAU – David MAINCENT – Philippe LAMBERT – Oliver DUMAS LACOUR – Evelyne MAHE – Serge BUCHET – **Raymond BEAUHAIRE**
  - Commission Economie locale :  
Jean-François HUMEAU – Stéphane COMBEAU – Philippe LAMBERT – Oliver DUMAS LACOUR – Evelyne MAHE – **David MAINCENT**
  - Commission Château : inchangée
- ET
- Association des Petites Cités de Caractère : Mr **Claude MAGNEN** est élu délégué suppléant, en remplacement de Mr LE BLAY.

### N° 2016-10-05 – SOUSCRIPTION PUBLIQUE POUR TRAVAUX D'ENTRETIEN DE L'EGLISE – PROGRAMME PLURIANNUEL / TRANCHES CONDITIONNELLES

Dans le cadre d'une action commune de communication, le Département du Morbihan et la Fondation du Patrimoine Bretagne ont souhaité mettre plus particulièrement en valeur cinq chantiers de restauration du patrimoine pour 2016, à savoir :

- la chapelle St Fiacre à Melrand
- **la collégiale Notre Dame de la Tronchaye à Rochefort**
- les vitraux de la basilique Notre Dame du Roncier à Josselin
- l'oratoire St Michel au Faouët
- les ruines du château de Coëtcandec à Locmaria-Grandchamp

Travaux concernés pour Rochefort : Eglise / programme d'entretien pluriannuel 2017-2020 – tranches conditionnelles 1 à 4 puisque la tranche ferme a été réalisée cette année.  
Montant des tranches 1 à 4 : 139.735 € HT

Subventions demandées :

- DRAC : 50 %
- Région : 15 %
- Département : 15 %
- Reste à charge : 20%

La Fondation du Patrimoine a précisé que « l'objectif de ce travail est de permettre de donner de la lisibilité à vos actions, par une campagne de communication commune et de déclencher ainsi une levée de fonds plus importante, pour vos souscriptions publiques ».

Une campagne de publicité a été assurée par le Département (abribus, site internet du CD56), l'information sera également relayée sur le site de la Commune.

Mr le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de se prononcer sur le projet de souscription publique à destination des particuliers et des entreprises pour ces travaux, en partenariat avec la Fondation du Patrimoine dont les frais de gestion s'élèvent à 6% du montant des dons reçus.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :**

- **Approuve à l'unanimité l'organisation d'une souscription publique à destination des particuliers et des entreprises visant à permettre une campagne de mécénat populaire pour le programme d'entretien pluriannuel de l'église – tranches conditionnelles 1 à 4**
- **Approuve la convention de partenariat avec la Fondation du Patrimoine**
- **Autorise Mr le Maire à procéder à toutes démarches utiles et à signer tout document s'y rapportant et notamment la convention de partenariat avec la Fondation du Patrimoine.**

## **N° 2016-10-06 – EGLISE : AVENANTS AUX MARCHES DE TRAVAUX**

Mr le Maire soumet les projets d'avenants suivants :

### **1) Sur l'opération de restauration du clocher**

Lot 1 Maçonnerie - Pierre de taille – Echafaudages

Titulaire du marché : Entreprise JOUBREL  
BP 9 – La Herbetais  
35520 LA MEZIERE

Montant du marché avec avenant n°1 : 127.617,20 € HT = 153.140,64 € TTC

Projet d'avenant n° 4 :

Travaux en moins :

- Bureau de chantier et sanitaires pour un montant global de – 2.080 € HT

Travaux en plus :

- Reprise de la baie nord du clocher
- Remplacement d'un linteau intérieur sur la baie centrale du clocher (façade nord)
- Location complémentaire des installations de chantier

Pour un montant global de + 2.265 € HT ramenés à 2.080 € HT

Montant du marché après avenant n°4 : 127.617,20 € HT = 153.140,64 € TTC

### **2) Sur le programme d'entretien pluriannuel - tranche ferme**

#### **a) Lot Maçonnerie – Pierre de taille**

Titulaire du marché : D.E.R.  
23, Kermorvan  
22170 PLOUAGAT

Montant du marché : 61.970,60 € HT = 74.364,72 € TTC (toutes tranches confondues)

Projet d'avenant n°1 :

Travaux en plus sur la tranche ferme : réalisation de 2 croix en granit sur les 2 premiers pignons de la façade nord

Pour un montant de + 2.000 € HT = 2.400 € TTC

Avis favorable de l'ABF car correspond à des travaux complémentaires demandés en réunion de chantier

Montant du marché avec avenant n°1: 63.970,60 € HT = 76.764,72 € TTC (toutes tranches)

**b) Lot Couverture**

Titulaire du marché : A.R. TOITURES  
P.A. le Bel Orient  
56140 BOHAL

Montant du marché : 26.695,22 € HT = 32.034,26 € TTC (toutes tranches confondues)

Projet d'avenant n°1 :

Travaux en plus sur la tranche ferme : réparation par mesure conservatoire de la couverture  
Pour un montant de + 220 € HT = 264 € TTC

Montant du marché avec avenant n°1: 26.915,22 € HT = 32.298,26 € TTC (toutes tranches confondues)

**Décision du Conseil Municipal : accord à l'unanimité et autorisation à Mr le Maire de signer les avenants et devis correspondants détaillés ci-dessus.**

**N° 2016-10-07 – DISPOSITIF DE SECURITE DE LA ZONE PIETONNE**

Mr le Maire informe les membres qu'à la suite des tragiques évènements de Nice, la Préfecture a demandé le 26/08/2016 de « mettre un dispositif visant à éviter l'intrusion d'un véhicule bélier dans les rues St Michel et des Scourtets qui concentrent la majorité des visiteurs. Ce dispositif devra toutefois permettre le passage des secours ».

Les moyens recommandés par la Préfecture sont l'installation de bornes.

Mr le Maire informe que trois entreprises ont été sollicitées dans ce sens, avec estimation du coût de l'opération.

Par ailleurs, il rapporte de sa rencontre avec Mr le Préfet que ces travaux pourraient être subventionnés au titre de la Dotation d'Equipements des Territoires Ruraux (DETR) – programmation 2016 pour « travaux de sécurisation de sites » à hauteur de 50 % d'un montant de dépenses plafonné à 50.000 € HT. Le dossier est à déposer pour fin octobre.

Ils sont également éligibles au Programme de Solidarité Territoriale (PST) du Conseil Départemental ; la dépense minimale doit être de 15.000 € HT.

Concrètement, seule une entreprise a répondu pour la fourniture du matériel, pour un montant de 22.850 € HT), l'installation demeure à la charge des services municipaux). Cette proposition est loin d'être satisfaisante pour les élus car quid des personnes responsables en cas de dysfonctionnement, entreprise ou Commune ?

Quelle solution : bornes électriques avec feux ou bornes mécaniques ? Pour les habitants, prévoir une télécommande pour permettre de rentrer et sortir de la zone piétonne ? Techniquement, installation en partie souterraine donc, DICT à demander car tous les réseaux sont souterrains dans la zone concernée.

Vu le calendrier et l'impossibilité d'installer des bornes aux entrées et sorties de la zone piétonne avant le début des illuminations de Noël,

Vu que la Commune ne dispose à ce jour qu'un seul devis pour une installation somme toute partielle,

**Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :**

- **d'étudier et peaufiner le système de bornes amovibles électriques et de faire une consultation pour une installation programmée pour Pâques 2017 et de demander les subventions -dont la DETR- pour 2017.**
- **pour la période des illuminations de Noël 2016 : installation de plots ciment avec chaînes et cadenas et recrutement de personnes chargées d'ouvrir ces chaînes, aux deux entrées de la zone piétonne. Elles pourront également assurer la fonction d'accueil et de renseignements des visiteurs. Ces agents sont prévus les week-ends (du vendredi au dimanche) du 25 novembre au 18 décembre et tous les jours à partir des vacances scolaires de Noël.**  
**Le Conseil Municipal charge Mr le Maire du recrutement et de soumettre cette organisation à Mr le Préfet.**

**N° 2016-10-08 – HALLES : TRAVAUX DE TOITURE**

Mr le Maire informe les membres que les travaux d'aménagement de l'office de tourisme dans l'aile gauche des Halles ont débuté le 17/10/2016, sous maîtrise d'ouvrage de la Communauté de Communes. A

cette occasion, la toiture sera reprise entièrement par l'entreprise DRUGEON, titulaire du marché, mais une partie (porche et arrière), non concernée par l'office de tourisme, reste à la charge de la Commune. Le devis a été demandé mais non fourni à ce jour.

Par conséquent, **ces travaux ne revêtant aucun caractère d'urgence, le Conseil Municipal reporte sa décision à la fourniture du devis.**

## **N° 2016-10-09 – FINANCES**

### **1) Location du chalet attribué à l'Amicale des parents d'élèves de l'école S. Pradeau**

Ce chalet est mis gracieusement à disposition de l'amicale, qui l'utilise le week-end uniquement. Vu le nombre de demandes, la commission a décidé de le louer du lundi au vendredi à des commerçants et proposé le tarif de 400 €.

Pour mémoire, un chalet est loué 1.000 € le mois

Décision du Conseil Municipal : vote à l'unanimité le tarif de 400 €, le loueur connaît et accepte les conditions (l'amicale occupe le chalet trois week-ends de décembre). Claude Magnen demande que chaque chalet soit pourvu d'un extincteur.

### **2) Facturation du temps passé par les services techniques**

Sur proposition de Mr le Maire, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de facturer le temps passé par les services techniques municipaux pour la reprise du muret du lavoir accidenté par un tiers (environ 2 heures de travail).

### **3) Compensation financière pour l'agent titulaire chargé de l'agence postale communale**

Sur la proposition de Mr le Maire, le Conseil Municipal décide, à 11 voix pour 1 abstention, d'accorder une compensation financière à l'agent titulaire chargé de l'agence postale communale depuis début octobre 2016, au titre d'une augmentation de charge de travail. L'agent titulaire est néanmoins remplacé pendant son indisponibilité (ARTT, congés annuels...). Cette compensation sera de 200 € nets, (soit environ 15 % du salaire de l'agent) à compter de la prise de fonction.

Il est rappelé que la Commune bénéficie d'une compensation financière mensuelle de la Poste pour l'Agence Postale Communale.

La compensation financière accordée à l'agent titulaire chargé de l'agence postale communale sera versée sous forme de versement heures supplémentaires.

### **4) Décision modificative n° 03/2016**

Sur la proposition de Mr le Maire, le Conseil Municipal vote, à 9 voix pour et 3 abstentions, la décision modificative n° 03/2016 suivante :

Budget COMMUNE :

- Chapitre 21 – Article 2188-138 Autres immobilisations corporelles DI : + 5.000 €
- Chapitre 020 Dépenses imprévues DI : - 5.000 €

pour acquisition de matériel d'illuminations de Noël, pour un montant de 10.000 €. Acquisition justifiée par Mr le Maire pour renouvellement de matériel vétusté et illumination de la propriété du château. Certains membres regrettent que ces acquisitions ne soient pas discutées en commission.

## **N° 2016-10-10 – CHATEAU : INFORMATION SUR LES DIFFERENTES MISSIONS ET DIAGNOSTICS**

Mr le Maire rend compte aux membres du Conseil Municipal des missions décidées pour les travaux de restauration du château et de la chapelle du château :

- 1) Mission de contrôle technique : marché attribué à l'APAVE - Vannes pour un montant de 4.200 € HT soit 5.040 € TTC
- 2) Mission Géotechnique : marché attribué à GINGER CEBTP - Couëron pour un montant de 7.900 € HT soit 9.480 € TTC + 600 € HT par vacation supplémentaire (1/2 journée et compte-rendu)

- 3) En cours, consultation pour diagnostics amiante & plomb (diagnostics obligatoires)  
ET consultation des entreprises pour les travaux.

## N° 2016-10-11 – QUESTIONS DIVERSES

### 1) Immeuble Rue Notre Dame de la Tronchaye

Mr le Maire fait part du courrier des HLM Les Foyers du 5/10/2016, gestionnaire de l'immeuble dit « De Kermasson » (bureau de poste & logements & local) informant de la fin du bail emphytéotique au 1<sup>er</sup> mai 2017. Globalement, se pose la question du devenir de cet immeuble mais spécifiquement et dans un premier temps, concernant les logements (cinq), la question est de savoir si la Commune souhaite conserver le statut de logements sociaux conventionnés ou pas.

Après en avoir délibéré, **le Conseil Municipal décide à l'unanimité de conserver le statut de logements sociaux conventionnés, dans l'intérêt de la Commune.**

En 2017, le bâtiment communal sis place du Puits reviendra également à la Commune dès lors que l'Office de Tourisme intercommunal se sera installé dans les Halles. Réfléchir au devenir de cet immeuble également.

### 2) Rue de Graslin :

Information : consultation en cours pour la **maitrise d'œuvre pour aménagement de voirie de la rue de Graslin, après mise en souterrain des réseaux.**

Réponse demandée pour le 10/11/2016, **Mr le Maire demande l'autorisation de retenir l'offre moins disante : accord du Conseil Municipal, à l'unanimité.**

### 3) Divers

- Lecture par Mr le Maire du courrier des Epoux EMEREAU
- Lecture par Raymond BEAUHAIRE du courrier des Epoux BUSQUET sur le bruit (nuisances) rue de l'Etang.
- Question de David MAINCENT sur le plan de circulation et plus particulièrement sur le marquage au sol de la signalisation. Réponse de Mr le Maire : le Conseil Départemental va faire parvenir un plan modifié, la signalétique devrait être mise en place pour les illuminations. Autres demandes : plus de places handicapé, protection des bouches d'incendie pour éviter que les véhicules gênent l'accès ; si sens unique mis en place, qu'en est-il de l'accès à l'école publique par les transports scolaires ? Les devis pour DPS ont été demandés, compter environ 4.000 € d'après Mr le Maire.

---

La séance est levée à 23 heures 40.

Onze délibérations prises en séance du 27 octobre 2016 comprises entre les numéros 2016-10-01 et 2016-10-11 inclus.

